

REGLEMENT

FROUZINS BONNE ACTION 2026

Article 1 : L'association FROUZINS BA organise le dimanche 04 octobre 26 à 9 heures 30 « Frouzins Bonne Action 2026 » course pédestre individuelle pour les catégories 2015 et avant (3km) et en relais de 3 coureurs (chaque coureur effectue 6km) ou solo (le coureur solo effectue les 3 boucles de 6km) pour les catégories à partir de 2011 et avant (3 fois 6km en relais) et 2009 et avant pour le solo (3x6km). Pour la catégorie éveil athlétique et Poussins (2016/2017) une animation sans chronométrage (700m), ni classement sera organisée.

Article 2 : Les inscriptions se feront sur internet et à la salle de Paucheville à partir de 08h00 le 04/10/2025.

Tarifs : 14€ pour la course 3km (16€ le jour de la course)

42€ par équipe de 3 coureurs. (48€ le jour de la course)

Les sommes récoltées seront reversées à l'association Les parents et amis des enfants de Bousquairol.

Article 3 : Tous les coureurs devront respecter les consignes sanitaires en vigueur durant tout le temps de présence sur le site.

Article 4 : Le départ sera donné à 9h40 pour la course de 3km, à 10h00 pour le relais et solo et à 10h05 pour la course de 700m. Ces départs auront lieu devant la salle des fêtes de Paucheville, le passage de relais aura lieu également devant la salle des fêtes de Paucheville, l'arrivée sera jugée devant la salle des fêtes de Paucheville.

Article 5 : Chaque coureur devra porter le dossard sur le devant, bien en évidence, sous peine de ne pas être classé.

Article 6 : Le circuit de la course sera fermé à la circulation par arrêté municipal, hormis aux riverains et véhicules de secours. Les coureurs devront malgré tout se conformer aux indications et prescriptions des signaleurs présents sur le circuit.

Article 7 : Un point de ravitaillement sera mis en place sur la boucle 6km (mi-parcours) et à l'arrivée.

Article 8 : Des secouristes et des infirmières seront présents sur le circuit.

Les participants sont titulaires de :

Licence FFA Compétition, Running, Entreprise

Pass J'aime Courir FFA

Licence Compétition Fédération agréée par l'Etat :

licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation

Pour les non licenciés :

L'attestation PPS (Parcours de Prévention Santé) valable 1 an que l'on peut obtenir sur le site <https://pps.athle.fr/>

Pour les coureurs mineurs :

Un Questionnaire de Santé : L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports

Article 9 : La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance auprès de MACIF. Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 10 : Un classement scratch sera établi à l'arrivée pour le relais et solo et la course de 3km. Pour le relais seules les équipes constituées de 3 coureurs seront classées.

Article 11 : Une remise de coupe aura lieu à la salle des fêtes de Paucheville suivant le protocole sanitaire en vigueur.

Un tirage au sort aura lieu en fonction de la dotation des différents sponsors.

Article 12 : Les municipalités de Frouzins et de Roques sur Garonne ont la gentillesse de nous recevoir dans leurs communes. Nous comptons sur votre civisme et votre esprit sportif pour éviter les dégradations et laisser les abords propres après l'épreuve.

Article 13 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité quand aux vols, accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.